

La CAPEB appelle les dirigeants politiques à répondre rapidement aux attentes des artisans du bâtiment

Paris, 12 décembre 2024 – Dans un contexte d'exaspération croissante des entreprises artisanales du bâtiment, la CAPEB monte au créneau et interpelle les responsables politiques quant à leurs responsabilités en lançant une action coup de poing avec sa campagne « Nous prenons nos responsabilités. Et vous ? »

L'incompréhension des artisans du bâtiment est grande, tout autant que leur sentiment de ne pas être considérés à la hauteur de leur rôle dans l'économie et la société. Pourtant, les mesures qu'ils demandent ont fait l'objet d'arbitrages favorables et n'attendent qu'une traduction réglementaire ou législative, et ce depuis de nombreux mois. Malgré cet immobilisme, les entreprises artisanales du bâtiment continuent à agir au quotidien au profit de l'intérêt général. Elles demandent aujourd'hui que cesse le report systématique de la mise en œuvre de ces mesures tant attendues et rappellent aux membres du Gouvernement et du Parlement qu'ils ont la responsabilité d'agir sans plus tarder !

Tout au long de l'année 2024, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment a connu un recul constant et inquiétant. Pourtant, les entreprises continuent, tant bien que mal, à assumer leur rôle dans les territoires.

En 2024, les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment, représentant 97 % du secteur, ont formé 60 000 apprentis et accueilli 115 000 stagiaires, assurant ainsi une part importante de la formation professionnelle dans le bâtiment, indispensable à la pérennité des métiers et des entreprises. Elles ont également préservé leurs 520 000 emplois. Par ailleurs, elles ont aussi contribué aux objectifs de rénovation énergétique des logements (plus de 172 000 gestes simples réalisés au 30 septembre 2024) et ont maintenu une activité de proximité (40 % du chiffre d'affaires du bâtiment et 50 % des travaux d'entretien-amélioration), indispensable à la vitalité des territoires.

Ce bilan devrait, à leurs yeux, susciter une plus grande écoute de leurs besoins et attentes pour améliorer leur quotidien de chefs d'entreprise, au bénéfice de l'intérêt général.

À l'exception d'un décret attendu signé à quelques heures de la démission du gouvernement Barnier en faveur de la stabilité du dispositif de MaPrimeRénov' en 2025, les propositions de bon sens présentées par la CAPEB pâtissent depuis plusieurs mois du climat d'incertitude engendré par la dissolution de l'Assemblée nationale. Bien que ces propositions aient fait l'objet d'arbitrages favorables sous le gouvernement de Gabriel Attal, elles se heurtent désormais à une certaine inertie politique. Pourtant, elles se distinguent par leur exemplarité : concrètes, elles n'alourdissent pas le budget de la nation, génèrent de nouvelles rentrées fiscales par l'activité qu'elles créent et servent l'intérêt général.

Pire, le projet de budget 2025, qui était examiné ces dernières semaines au Parlement, pénalisait l'apprentissage, essentiel pour l'avenir des TPE du bâtiment et l'attractivité des métiers, et impactait l'activité des entreprises artisanales du bâtiment en matière de rénovation énergétique. C'est pourquoi la CAPEB appelle à l'adoption d'un budget 2025 responsable qui prend en compte les TPE du bâtiment et la concrétisation des mesures promises.

« **La patience des artisans du bâtiment a atteint ses limites.** Malgré leur rôle essentiel dans nos territoires, leurs attentes restent sans réponses concrètes et leurs difficultés amplifiées par l’immobilisme politique. Après des mois d’attente et de promesses non tenues, il est temps que nos politiques, et au premier rang desquels les membres du prochain gouvernement, prennent leurs responsabilités. Nous avons prouvé notre engagement pour la formation, la rénovation énergétique et l’économie des territoires. Aujourd’hui, nous lançons un cri d’alarme : les artisans demandent des actes, pas des promesses. Les mesures promises doivent être mises en œuvre, sans délai, pour garantir la pérennité de nos entreprises et des emplois. » — **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**

[Cliquez ici pour retrouver nos propositions.](#)

Contact presse :

Pour toute demande d’information complémentaire, veuillez contacter :
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB

La Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l’ensemble des entreprises du bâtiment est l’organisation patronale majoritaire dans l’artisanat du Bâtiment (c’est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d’adhérents (61 000 entreprises).

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d’affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)